

## Plénière CRPA

# Les droits à la non-discrimination et à la pratique religieuse

**Jeudi 29 septembre 2022**

**Les Grandes Voisines, Tiers-lieu social et solidaire, porté par la Fondation de l'Armée du Salut, le Foyer Notre Dame des Sans-Abris et Plateau Urbain**

**30 participants**

**dont 20 personnes accompagnées et accueillies (soit 2/3)**



## SOMMAIRE

### Table des matières

LE CRPA EN QUELQUES MOTS.....	3
SOMMAIRE .....	2
PRESENTATION DU SUJET.....	2
ATELIER 1 – C’EST QUOI UNE DISCRIMINATION ?.....	4
ATELIER 2 – QUE FAIRE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?.....	6
INTERVENTION DE MARISA LAÏ PUATTI .....	6
ATELIER 3 – LES QUESTIONS ALIMENTAIRES.....	9
ATELIER 4 – COMMENT LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?.....	11
EVALUATION DE LA JOURNEE .....	12
REMERCIEMENTS .....	13

## PRESENTATION DU SUJET

Il y a 20 ans, la Loi dite 2002-2 introduit de nombreux droits des personnes accueillies, la participation, mais également la [Charte des droits des personnes accueillies](#). 20 ans après, les CRPA de toutes les régions se questionnent : on est-on dans le respect de ces 12 droits ?



En Auvergne Rhône-Alpes, nous nous intéressons aux **droits à la non-discrimination et au droit à la pratique religieuse** au sein des centres d'hébergement, et plus généralement dans le monde du social. Ces deux axes ont été voté lors de la plénière du 9 juin 2022.

## LE CRPA EN QUELQUES MOTS

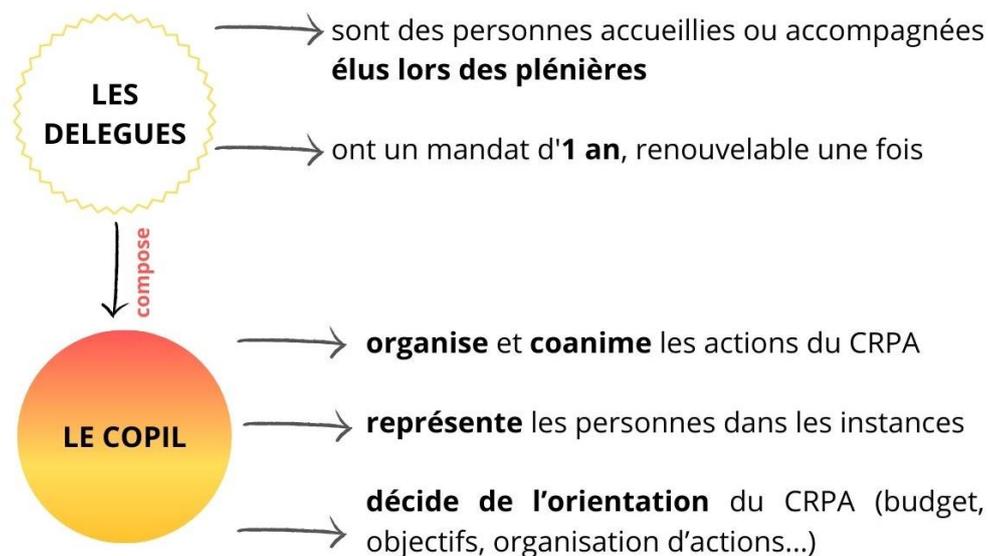
### Le projet du CRPA

Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies ou Accompagnées) est né en 2010 pour **favoriser la participation des personnes accompagnées** et accueillies dans l'élaboration des politiques publiques. Les CRPA sont reconnus officiellement par l'Etat par le Décret n° 2016-1440 du 26 octobre 2016.

### Nos objectifs :

- Redonner du pouvoir d'agir aux personnes accueillies ou accompagnées
- Promouvoir la participation et la place égale de tous dans les débats et échanges
- Influencer sur les politiques publiques afin d'améliorer les conditions de vie des personnes précaires

### Organisation du CRPA



### C'est quoi une plénière du CRPA ?

C'est une grande « réunion » qui a lieu **4 fois par an**, au minimum 2/3 des personnes présentes sont des personnes accompagnées/accueillies, ou l'ayant été.

Ces réunions permettent de **recueillir la parole** des personnes accueillies et accompagnées et de **formuler ensemble des propositions** pour améliorer les politiques publiques. Ces propositions seront portées par les délégués du CRPA dans des réunions d'élaboration et de mise en place des politiques publiques.



## ATELIER 1 – C’EST QUOI UNE DISCRIMINATION ?

Les participants ont pensé à **1 mot-clé qui expliquer ce qu’est une discrimination** :

- Sur les **droits** : droit, privation des droits, inégalité, racisme
- Sur l’**isolement** :
  - Sont revenus à 2 reprises : exclusion, isolement, jugement, intolérance
  - Sont revenus à 1 reprise : rejet, harcèlement, victime, honte
- Sur la **différence** : culturelle, de traitement, de droits, d’ethnie, de genre (homme/femme)

### Témoignages de participants

Les participants ont partagé des témoignages -vécus ou vus- de situation de discrimination ou d’exclusion (médical, à l’embauche, racisme, sur la santé...) :

#### Alimentation

1. Distribution alimentaire : problèmes de priorité, mauvaise gestion, certains n’ont pas accès aux repas pendant que d’autres se gavent
2. Jalousie entre résidents sur le nombre de produits donnés
3. Jalousie entre les bénéficiaires de la distribution alimentaire et épicerie sociale

#### Sur le milieu social

1. Refus de laisser des personnes se doucher
2. Discrimination envers les SDF, respect, dignité bafouée
3. Me railler à chaque phrase, me pointer du doigt, me bousculer à chaque passage

#### Santé

1. Refus de la CMU chez les dentistes
2. Refus de soin car accompagné par une assistante sociale ou carte AME

#### Racisme

1. J’avais un rendez-vous à Forum Réfugiés à Garibaldi, la dame qui travaille là-bas m’a laissé sous le soleil (en mois d’août), elle fait entrer quelqu’un devant moi malgré que j’étais le 1<sup>er</sup> dans la queue
2. Sur un collectif CHR, tolérer les odeurs de certains types de cuisine, et ne pas vouloir que l’on cuisine si les odeurs ne nous conviennent pas
3. Ne pas louer un logement par rapport à ses origines
4. Dans les bus, le plus souvent certaines personnes n’acceptent pas de partager des places assises avec nous parce qu’on est noir
5. Jalousie entre résidents de différentes nationalités
6. Au sein des grandes voisines, j’ai vu des enfants insulter d’autres enfants de « sale noir »



### Pratique religieuse

1. On a refusé à une femme voilée de s'asseoir dans les transports en commun
2. J'ai vécu une scène où une dame de confession musulmane s'est vu refuser l'accès à un lieu public car elle avait son voile. La dame de l'accueil lui demandait de retirer son voile car elle ne distinguait pas son visage, et de là s'en est suivi des disputes
3. Sur un collectif CHRS, demander à faire les repas de Noël mais ne pas accepter de fêter la fin du Ramadan entre résidents



## ATELIER 2 – QUE FAIRE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

### Sur les droits :

- Respecter les mots « liberté, égalité et fraternité »
- Se respecter les uns les autres
- Rappeler les règles ou la loi pour les discriminations

### De la communication :



- Améliorer la communication autour des discriminations
- Respecter la loi, éducation au respect de la dignité de l'autre, éviter les critères de discrimination

### Dans les structures :

- Former un agent contre les discriminations dans les entreprises
- Mettre en place une Charte de la diversité
- Inculquer les droits d'égalité et de liberté en milieu scolaire
- Soutenir les politiques sociales
- Instaurer des dialogues dans les structures

### Parole de participants

« La clé est d'instaurer le dialogue en permanence, grâce à la pédagogie et à la prévention, espérer installer un esprit de bienveillance et de tolérance »

### Comment agir :

- S'orienter vers des associations, les défenseurs des droits
- Témoigner et parler
- Instaurer un dialogue, meilleure communication, meilleure explication des règles pourquoi et commun
- Se former et se mobiliser
- S'autoriser à intervenir quand on voit quelque chose, s'autoriser à soutenir !

## INTERVENTION DE MARISA LAÏ PUATTI

Marisa Laï Puatti est Présidente de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne – Rhône-Alpes et ancienne conseillère du Défenseur des droits.

**Marisa Laï Puatti (MLP) :** Je suis très heureuse d'être présente avec vous, car je pense que les personnes premièrement concernées doivent être au courant de leur droits. Pour commencer j'ai quelques questions pour vous :

- Est-ce que les personnes asiatiques sont plus efficaces ?



- Est-ce que les femmes ont une meilleure écoute que les hommes ?
- Est-ce que les personnes d'origine africaine ne sont pas ponctuelles ?
- Est-ce que les personnes obèses si on l'embauche, ont moins de volonté ?
- Est-ce qu'un patron doit avoir de l'autorité ?

**Des participants :** « pas d'accord car il doit gérer mais pas être autoritaire », « on ne peut pas faire respecter le cadre en prenant l'apéro avec ses collègues », « avoir de l'autorité dans le cadre du travail, il ne doit pas être arbitraire ».

**MLP :** dans le milieu du travail, l'autorité est considérée comme une qualité normale. Ces exemples sont un peu caricaturaux, **ce sont des préjugés**. Ce sont **vos préjugés et représentations qui dans la société sont le terreau de discrimination illégale**. A cause du fait d'être une femme, de sa couleur de peau, de son identité sexuelle, on peut refuser un emploi ou un service dont elles ont droit.

- Par exemple, si ma voisine n'invite pas ma fille car elle n'aime pas les arabes, est-ce une discrimination ? En droit ça n'est pas une discrimination, il faut qu'il y ait un **refus d'un service** (emploi, éducation...). C'est du racisme qui peut être puni par la loi. En droit, ce n'est pas une discrimination.
- Par exemple, si je suis au restaurant, il y a un couple d'amoureux, 2 garçons, il y a un monsieur qui dit « je ne veux pas être assis à côté de PD ».

**Un participant :** c'est une discrimination car c'est un service, c'est de l'homophobie

**MLP :** c'est de l'homophobie. Le monsieur n'a pas refusé au couple de manger, mais il a proféré des insultes homophobes. Le couple pourrait porter plainte. Il y a des discriminations racistes, sexistes, lié au handicap.

### **Pour qu'il y ait discrimination, il faut réunir 3 conditions :**

1. Un **traitement moins favorable dans une situation comparable**
2. Pour un **motif interdit par la loi** : il y en a 25, son origine ethnique vraie ou supposée ; nationalité ; sa race<sup>1</sup> ; sexe ; grossesse ; genre ; santé ; handicap ; opinion (politique, religieuse, syndicale) ; âge.
3. Un **domaine déterminé par la loi** : logement (accès à un foyer, entrer dans un logement, partir d'un logement) ; emploi (formation, stage...) ; éducation (de la maternelle à l'université) ; accès aux services publics (soin) ; accès aux biens privés (discothèque, prêts bancaires).

Afin de mesurer les discriminations, on fait des **campagnes de testing** avec des comédiens. Par exemple, on envoie un homme blanc et une femme noire dans une banque pour demander un prêt, on constate qu'une femme noire pour les mêmes conditions a 100 fois moins de chance d'avoir un prêt qu'un homme blanc.



---

<sup>1</sup> Quand je dis race, ce n'est pas que les races existent, mais qu'il y a du racisme, et donc il y a du racisme culturel

**Un participant :** est-ce qu'un bailleur peut obliger d'avoir un avis médical pour avoir un logement ?

**MLP :** il n'y a qu'un médecin qui peut indiquer que quelqu'un est inapte à avoir un logement. S'il y a une demande d'aptitude du bailleur pour avoir un logement, c'est une discrimination parce qu'il préjuge de votre état de santé



**Un participant :** ici on a beaucoup de difficultés car les écoles n'acceptent pas les enfants qui vivent en centre d'hébergement, des enfants doivent faire 20km

**MLP :** ce n'est pas qu'injuste, c'est aussi illégal. Cela renvoie également à la convention internationale des Droits de l'enfant signé par la France

**Un participant :** on a eu le cas d'une dame qui a porté plainte pour discrimination, et qui a par la suite eu une OQTF<sup>2</sup>, les policiers ne sont pas parfois compétents

**MLP :** le Défenseur des Droits est une autorité indépendante qui peut travailler sur l'autorité, les gendarmes, les policiers. L'Etat français a été condamné car en Gare du Nord, 90% des personnes contrôlées étaient des hommes noirs ou arabe (testing). Des personnes témoignent qu'elles partent 2h plus tôt car craignent des contrôles durant longtemps. Les médias n'en parlent pas assez

**Un participant :** il n'y a que 5 avocats sur la région, à qui profitent les discriminations ? L'Etat français ne divise pas pour mieux régner ? Pour aller porter plainte c'est un calvaire pour les victimes.

**MLP :** c'est une question essentielle que vous posez. J'ai connu une période pour agir sur ces questions, les années 2000. L'Etat français était poussé par l'UE, il y a eu une envie très forte, mais tout est retombé. Le Défenseur des Droits existe mais avec des moyens ridicules, 100 juristes à Paris, en région cela repose sur des bénévoles, il faut des moyens ! On n'avance pas sur la question du droit des étrangers, même l'Etat ne respecte pas le droit des étrangers, en particulier les mineurs non-accompagnés<sup>3</sup>. Quand un jeune a moins de 18 ans, il faut l'héberger, le soigner et l'accompagner dans de bonnes conditions. Rien qu'à **Lyon, il y a 300 jeunes non accompagnés**. Dans certains domaines, même l'Etat ne respecte pas ses droits, peut-être parce qu'ils pensent que ça n'est pas rentable, parfois pour lutter contre l'extrême droite (mais ça n'a pas marché), et éviter des migrations (aucune étude sérieuse ne montre qu'en offrant des conditions décentes on crée un appel d'air)

**Un participant :** quel lien entre discrimination et laïcité ?

**MLP :** **personne ne peut être discriminé pour croire ou ne pas croire.** L'entrave à l'ordre public est la limite, y compris le prosélytisme. Une personne peut afficher ses convictions religieuses mais ne peut convertir ses collègues ou perturber son entreprise. C'est de la théorie car porter le voile peut ruiner une carrière. Il y a des

<sup>2</sup> Obligation de quitter le territoire français

<sup>3</sup> En France, tout enfant qu'importe son origine doit bénéficier d'un soutien

religions très malmenées, aujourd'hui l'Islam, il y a quelques décennies c'était les Juifs. Les 1<sup>ères</sup> lois sur les discriminations ont été faites après 1945.

**Un participant :** quelles sont les obligations des structures concernant les salles de culte ? Et pour l'alimentation ?

**MLP :** on peut permettre aux personnes d'exercer leur culte, mais les structures n'ont pas l'obligation d'avoir une salle particulière. Il est interdit qu'un lieu de culte soit réservé aux hommes. Il n'y a pas d'obligation pour une structure d'avoir des repas kascher ou hallal, mais il est préconisé d'avoir une option alternative. Il y a des textes, les cantines scolaires ont beaucoup avancé sur cette question.

## ATELIER 3 – LES QUESTIONS ALIMENTAIRES

**Est-ce que les repas sont adaptés aux besoins des personnes ?**



Dans certaines structures, **les repas s'adaptent aux besoins des résidents** : « dans une pension de famille, il existe des repas collectifs, où on respecte la religion de chaque personne (halal avec ou sans porc) », et dans une autre structure « on fait des repas propres à chaque besoin des résidents ».

Dans d'autres lieux, **la question ne se pose pas véritablement** car les résidents ont leur propre cuisine : un participant explique que « dans ma structure, il n'y a pas vraiment lieu de se poser la question : chacun cuisine de son côté ».

Il y a également des **difficultés** évoquées comme pour ce participant : « non chaque personne n'a pas les mêmes quantités et diversité alimentaire. L'alimentation est souvent périmée et n'est pas adapté à chacun des régimes alimentaires (religion, santé) ». Ainsi, les personnes accompagnées « s'adaptent ».

### Parole de participants

« Il y a des difficultés pour l'alimentation pour les personnes avec des problèmes de santé. Il y a aussi des problèmes de DLC, il faudrait étendre les épiceries sociales ! »

**La question alimentaire pose-t-elle des problèmes dans votre structure ?**

- « L'alimentation n'est pas prioritaire pour tout le monde »
- « Oui, des résidents se plaignent que ce n'est pas diversifié »
- « Ne peut pas se nourrir correctement, pas de viande ou de poisson. Problème de quantité, les 1<sup>er</sup> sont plus servis que les suivants, quantité limitée »
- « Pas assez de choix dans certaines structures, problèmes de congélation »



On continue	On arrête	On tente
Repas végétarien	D'acheter individuel pour partager et faire moins d'emballage	Boite à idées pour idées de repas
Banque alimentaire adaptée à nos besoins et valoriser les personnes qui font les dons	Des produits périmés	Accompagner pour manger + équilibrée
Solliciter les participations des usagers	Les pubs pour la malbouffe	Partenariat avec des chantiers d'insertion, récup organisée en fin de marché (créer des associations)
Jardin partagé et bien manger, AMAP, repas sans porc	Les conserves à la BA : on favorise le frais et le partenariat local	Ateliers de cuisine avec de nouveaux produits
Cuisine collective avec tous les résidents, partage culinaire et des spécialités	Choix du vocabulaire : normal = pas halal ; pas normal = halal	Temps proposés par les acteurs de l'alimentation sur le bien manger, équilibre alimentaire, rythme
De vraies cuisines individuelles pour permettre à tous les ménages de cuisiner		Arrêter BA et plus de financement aux structures pour faire des courses en circuit court
Epicerie sociale		
Restaurant social matin, midi et soir		
L'espérance / l'essor pour les personnes sans hébergement qui ne peuvent cuisiner		

## ATELIER 4 - COMMENT LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

Chaque table a imaginé une affiche pour lutter les discriminations :

### Women's Emancipation

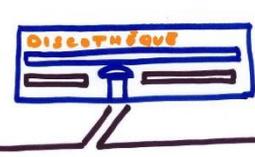


Tout monde a le droit de s'exprimer et d'être compris.

SANS VOIX MAIS PAS SANS DROIT

Acceptation et tolérance envers la personne âgée.

### NON A LA DISCRIMINATION

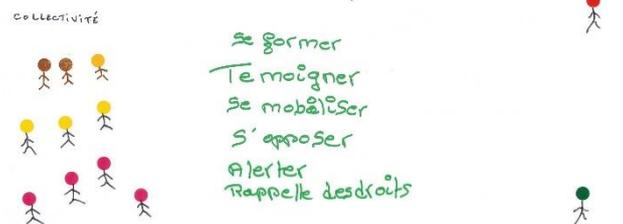


COMMENT LUTTER contre la DISCRIMINATION

collectivité

- Se former
- Témoigner
- Se mobiliser
- S'opposer
- Alerter
- Rappeler des droits

isolement



### DISCRIMINATION

Manque de respect → Non reconnaissance de la dignité

Préjugés Ignorance → Injustice - Intolérance → Violence

### ALORS ?

Reconnaissance Bienveillance

Educative à la dignité et au respect de l'autre

Implication de chacun pour faire reculer les discriminations

### Stop à la Discrimination

Accessibilité pour TOUS!!!

Peu importe tes origines c'est un DROIT!

Se déplacer sans soucis pour toute Destination

Même les filles Ramenez la coupe à la maison 😊

Se loger au même prix que tous

Fatima - Nadia - Rayan  
Yohan - Anaïs



## EVALUATION DE LA JOURNEE

**26 évaluations** ont été complétées par 13 personnes accueillies, 7 travailleurs sociaux et 6 « autres » (délégué CRPA, salariés, professionnels, etc.). Voici les raisons de leur venue :

1. **Partager un moment d'échange et de convivialité** : 6 participants

Pour les participants, c'était l'occasion de passer un moment convivial et d'échanger « avec d'autres personnes qui sont sur d'autres territoires, institutions, asso »,

2. **Accompagner des participants** : 6 participants

3. **Le sujet** : 5 participants

Le thème de la CRPA a intéressé les participants : ils souhaitent « en savoir davantage sur la discrimination », « connaître les droits juridiques contre la discrimination » et « m'exprimer et connaître mes droits ».

4. **Découvrir le CRPA** : 4 participants

« Pour connaître le CRPA et ses actions », « 1<sup>ère</sup> plénière pour découverte », « pour découvrir le CRPA et son fonctionnement, rencontrer des personnes accueillies de différentes structures »

**Les résultats du questionnaire :**

	Très satisfait	Neutre
J'ai appris des choses sur mes droits, sur les dispositifs	22	3
Les interventions étaient intéressantes	24	
J'ai pu prendre la parole	18	3
Ma parole a été entendue	20	3
Nous avons imaginé ensemble des solutions	22	1
J'ai rencontré d'autres personnes qui vivent des situations similaires	17	4
J'ai bien mangé	20	1
J'ai passé un bon moment	23	

Par rapport à la dernière plénière du **9/06/2022**, nous pouvons remarquer que :

1. **Plus** de personnes ont imaginé ensemble des solutions (22 satisfait sur 25 au lieu de 19/25)
2. **Tous les participants** ont passé un bon moment et ont trouvé les interventions intéressantes.

**D'autres remarques à nous partager ?**

« Difficulté de la distance pour mobiliser plus de résidents sur ce type d'assemblée très intéressante »

« Un grand merci pour l'organisation des réflexions, des interventions et du repas ! Peut-être envoyer le programme détaillé à l'avance pour faire plus de présence ? »

« J'ai beaucoup apprécié l'intervention de la Défenseur des Droits »

« Merci pour cette belle journée ! »

« Très intéressant et enrichissant »

« La discrimination évolue chaque année et être au courant sur les lois et la discrimination »

## REMERCIEMENTS

**Merci à tous les participantes et participants pour leur présence et leur enthousiasme.**

Un grand merci à Marisa Lai Puatti pour son intervention éclairante. Merci aux Grandes Voisines pour le prêt de salle, pour Ossama notre chef-cuisinier.

### Les sujets proposés par les participants :

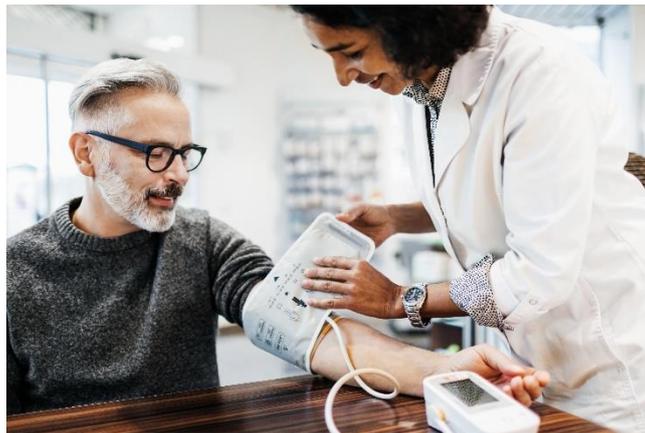
- La crise énergétique et ses conséquences pour les personnes accueillies : 13 voix
- Gestion de conflits et insécurité : 18 voix
- **Accès aux soins et à la santé : 27 voix**

## PROCHAINE PLENIERE

**Mercredi 29 novembre à Valence (Drôme)**



**Accès aux soins et à la santé  
Elections des délégués 2023**



**Pour en savoir plus : [laetitia.gawlik@armedusalut.fr](mailto:laetitia.gawlik@armedusalut.fr) – 07 77 26 96 09**